

Communiqué de presse

Paris, le 3 mars 2014

Vers l'Autonomie, le contrat dépendance de Predica, s'enrichit d'une formule dépendance lourde : *Vers l'Autonomie-Initial*

Predica, filiale de Crédit Agricole Assurances, complète son offre d'assurance dépendance *Vers l'Autonomie*. Il s'agit d'une formule dédiée spécifiquement au risque de dépendance lourde¹, *Vers l'Autonomie-Initial*. Une réponse ciblée à un besoin précis et pour un niveau de cotisation accessible.

Lancée en 2012, *Vers l'Autonomie* protège l'assuré aussi bien en cas de dépendance partielle² qu'en cas de dépendance lourde. Elle s'articule autour d'un volet financier, de services d'assistances et d'un site internet d'information et de prévention (www.i-dependance.fr). Predica complète son offre avec la formule *Vers l'Autonomie-Initial*, qui couvre uniquement le risque de dépendance lourde. Elle permet ainsi au plus grand nombre d'accéder à une protection ciblée pour un montant de cotisation réduit. S'il le souhaite, le souscripteur pourra faire évoluer sa formule en ajoutant ultérieurement, la garantie dépendance partielle.

Exemples de cotisations mensuelles pour la formule <i>Vers l'Autonomie-Initial</i>	
50 ans	19,53 €
60 ans	27,35 €
70 ans	42,55 €

Avec la formule *Vers l'Autonomie-Initial*, le souscripteur s'assure, dès la déclaration d'un état de dépendance lourde, une rente mensuelle de 500 €. Par ailleurs, l'assuré, pour lui-même ou son aidant, bénéficie des mêmes services que la formule complète :

- accès à des services d'écoute, d'information et d'orientation sur des problématiques spécifiques (juridiques, médicales, sociales, administratives...),
- bilan de vie pour évaluer sa situation et recevoir des solutions en adéquation avec ses besoins,
- audit de l'habitat,
- soutien psychologique,
- aide à la recherche d'un établissement spécialisé pour personnes âgées,
- orientation vers des services d'assistance dédiés aux aidants,
- formation pratique assurée par une infirmière.

L'assuré aidant d'un ascendant en situation de dépendance, bénéficiera également du « répit de l'aidant » pour lui permettre de « faire une pause », grâce à une prise en charge à hauteur de 1 000 € de prestations par an.



Vers l'Autonomie-Initial est labellisée "GAD Assurance Dépendance".

A propos du groupe Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, premier bancassureur en Europe, rassemble les filiales assurances du Crédit Agricole. Le groupe propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 14 pays dans le monde, par des conseillers en gestion patrimoniale et des agents généraux. Les compagnies de Crédit Agricole Assurances s'adressent aux particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises.

Crédit Agricole Assurances compte 3500 collaborateurs. Son chiffre d'affaires à fin 2013 s'élève à 26,4 milliards d'euros.

Contacts presse

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / 06 25 13 73 98

Camille Langevin + 33 (0)1 57 72 73 36

service.presse@ca-assurances.fr



¹ Dès la perte de quatre des cinq Actes de la Vie Quotidienne (AVQ) : la toilette, l'habillement, l'alimentation, le déplacement, les transferts.

² Dès la perte de deux AVQ.